**Stellantis et Terrafame signent un accord d’approvisionnement en sulfate de nickel à faible teneur en carbone pour les batteries des véhicules électriques**

* Stellantis renforce sa chaîne de valeur pour la production de batteries de véhicules électriques en phase avec les objectifs du Plan Stratégique Dare Forward 2030
* Ce partenariat confirme le rôle-clé de Terrafame comme fournisseur pour la production durable de véhicules électriques
* Ce partenariat marque une étape concrète vers la mise en place d’un pôle européen de batteries structuré, transparent et durable pour répondre aux besoins de Stellantis

**AMSTERDAM, le 18 janvier 2023** – Stellantis N.V. et [Terrafame](https://www.terrafame.com/) Ltd. annoncent la signature d’un accord pour l’approvisionnement en sulfate de nickel destiné aux batteries des véhicules électriques. À compter de 2025, l’entreprise finlandaise Terrafame fournira à Stellantis du sulfate de nickel pour la durée de l’accord, qui est fixée à cinq ans. Cet accord avec Terrafame s’inscrit dans le cadre de la [stratégie d’électrification](https://www.stellantis.com/fr/finance/evenements/ev-day-2021) ambitieuse de Stellantis, et couvrira une part importante des besoins en nickel durable produit à l’échelle régionale.

« Cet accord d’approvisionnement s’inscrit dans le cadre de nos besoins en matières premières pour les batteries de nos véhicules électriques », a déclaré Carlos Tavares, CEO de Stellantis. « Nous continuons à développer une nouvelle chaîne de valeur mondiale avec des partenaires de premier ordre, afin de soutenir notre stratégie globale et respecter notre engagement : être le champion du secteur en matière de lutte contre les changements climatiques en atteignant la neutralité carbone d’ici 2038, en avance par rapport à la concurrence. »

Dans le cadre de son Plan Stratégique [Dare Forward 2030](https://www.stellantis.com/fr/groupe/dare-forward-2030), Stellantis a annoncé son intention d’atteindre 100 % des ventes de véhicules électriques à batterie (BEV) pour les voitures particulières en Europe et 50 % des ventes de BEV pour les voitures particulières et les pick up aux États-Unis d’ici 2030. Pour offrir à ses clients une liberté de mouvement propre, sûre et abordable, Stellantis prévoit d’investir plus de 30 milliards d’euros dans l’électrification et le software jusqu’en 2025, tout en maintenant son objectif d’être 30 % plus efficace que ses concurrents en termes de rapport dépenses en capital et en R&D sur chiffre d’affaires.

Terrafame exploite en Finlande l’une des plus grandes usines au monde composants chimiques pour batteries de véhicules électriques. Grâce à un processus de production intégré qui commence dans sa propre mine et se termine par des produits pour batteries sur un seul site industriel, la production de Terrafame est entièrement traçable. En outre, grâce à sa technologie de production unique, l’empreinte carbone du sulfate de nickel produit par Terrafame est parmi les plus faibles du secteur.

« Cette collaboration avec un leader du secteur tel que Stellantis renforce la position de Terrafame en tant que partenaire essentiel de l’approvisionnement en composants de batteries pour l’industrie automobile européenne », a déclaré Joni Lukkaroinen, CEO de Terrafame. « La période difficile que nous vivons actuellement entraîne une forte demande en composants de batteries produits de manière transparente et durable en Europe, pour le marché européen. Nous sommes fiers de contribuer à la décarbonation de la mobilité en Europe et d’accroître l’efficience du secteur automobile européen. »

# # #

**À propos de Stellantis**

*Stellantis N.V. (NYSE / MTA / Euronext Paris : STLA) fait partie des principaux constructeurs automobiles et fournisseurs de services de mobilité internationaux. Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS Automobiles, Fiat, Jeep®, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot, Ram, Vauxhall, Free2move et Leasys : emblématiques et chargées d’histoire, nos marques insufflent la passion des visionnaires qui les ont fondées et celle de nos clients actuels au cœur de leurs produits et services avant-gardistes. Forts de notre diversité, nous façonnons la mobilité de demain. Notre objectif : devenir la plus grande tech company de mobilité durable, en termes de qualité et non de taille, tout en créant encore plus de valeur pour l’ensemble de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons. Pour en savoir plus,* [*www.stellantis.com*](https://www.stellantis.com/fr)

**À propos de Terrafame Ltd.**

*Terrafame**améliore la mobilité à faible émission de carbone en proposant des composants produits de manière responsable à l’industrie mondiale des batteries électriques. Le site industriel de Terrafame accueille l’une des plus grandes lignes de production au monde de composants chimiques destinés aux batteries des véhicules électriques. L’usine est capable de produire du sulfate de nickel pour environ 1 million de véhicules électriques chaque année. L’empreinte carbone du sulfate de nickel produit par Terrafame fait partie des plus faibles du secteur.*

*Unique et économe en énergie, le processus de production intégré de Terrafame est implanté sur un seul et même site industriel, de la mine jusqu’aux composants de batteries. Il permet à l’entreprise d’offrir à ses clients une chaîne d’approvisionnement en composants de batteries transparente, traçable et 100 % européenne.*

*Terrafame Ltd a été fondée en 2015. En 2021, les ventes nettes de l’entreprise ont atteint 378 millions d’euros. Environ 1 500 personnes travaillent sur le site industriel de Terrafame, dont la moitié en tant qu’employés d’entreprises partenaires.*

**Contacts :**

**Stellantis**

**Fernão Silveira**

Global Communications

+31 6 43 25 43 41

fernao.silveira@stellantis.com

**Valérie Gillot**

+33 6 83 92 92 96

valerie.gillot@stellantis.com

communications@stellantis.com

[www.stellantis.com](http://www.stellantis.com)

**Terrafame Ltd.**

**Joni Lukkaroinen**

CEO

Tuhkakylä, Finlande

+358 20 713 0890

joni.lukkaroinen@terrafame.fi

**Veli-Matti Hilla**

Chief Sustainability Officer

Tuhkakylä, Finlande

+358 40 569 9906

veli-matti.hilla@terrafame.fi

press@terrafame.fi

+358 20 7130 800

**STELLANTIS DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**

*Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les déclarations concernant les événements futurs et les résultats opérationnels anticipés, les stratégies commerciales, les bénéfices escomptés suite à la transaction proposée, les futurs résultats opérationnels et financiers, la date de clôture prévue pour la transaction proposée et d’autres aspects attendus de nos opérations ou de nos résultats opérationnels sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s’attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d’autres termes similaires. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Elles reposent au contraire sur l’état actuel des connaissances de Stellantis ainsi que sur ses projections et attentes futures vis-à-vis d’événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d’exister à l’avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.*

*Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, notamment : l’impact de la pandémie de COVID-19, la capacité de Stellantis à lancer avec succès de nouveaux produits et à maintenir les volumes de livraison de véhicules ; les changements sur les marchés financiers mondiaux, l’environnement économique général et les changements dans la demande de produits automobiles, qui est soumise à des cycles ; les changements dans les conditions économiques et politiques locales, les changements dans la politique commerciale et l’imposition de tarifs mondiaux et régionaux ou de tarifs ciblant l’industrie automobile, la promulgation de réformes fiscales ou d’autres changements dans les lois et réglementations fiscales ; la capacité de Stellantis à développer certaines de ses marques à l’échelle mondiale ; sa capacité à offrir des produits innovants et attrayants ; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de caractéristiques avancées, notamment une électrification, une connectivité et des caractéristiques de conduite autonome accrues ; divers types de réclamations, de poursuites, d’enquêtes gouvernementales et d’autres éventualités, y compris la responsabilité du fait des produits et les réclamations au titre de la garantie, ainsi que les réclamations, enquêtes et poursuites en matière d’environnement ; les dépenses d’exploitation importantes liées à la conformité aux réglementations en matière d’environnement, de santé et de sécurité ; le niveau de concurrence intense dans l’industrie automobile, qui peut augmenter en raison de la consolidation, l’exposition aux déficits de financement des régimes de retraite à prestations définies de Stellantis ; la capacité à fournir ou à organiser l’accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients au détail et les risques associés à la création et aux opérations des sociétés de services financiers ; la capacité à accéder à des fonds pour exécuter les plans d’affaires de Stellantis et améliorer ses activités, sa situation financière et ses résultats d’exploitation ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité importants compromettant les systèmes de technologie de l’information ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules de Stellantis ; la capacité de Stellantis à réaliser les bénéfices anticipés des accords de coentreprise ; les perturbations résultant de l’instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs ; les augmentations de coûts, les perturbations de l’approvisionnement ou les pénuries de matières premières, de pièces, de composants et de systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis ; le développement dans les relations de travail et industrielles et les évolutions dans les lois du travail applicables ; les fluctuations des taux de change, les changements de taux d’intérêt, le risque de crédit et les autres risques du marché ; les troubles politiques et civils ; les tremblements de terre ou autres catastrophes ; et d’autres risques et incertitudes.*

*Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et Stellantis ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant Stellantis et ses activités, y compris les facteurs susceptibles d’impacter de manière significative les résultats financiers de Stellantis, sont incluses dans les rapports et dossiers de Stellantis déposés auprès de l’U.S. Securities and Exchange Commission et de l’AFM.*